

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES VILLE DE LIMAY 78520

DELIBERATION N° 25/2021

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 mai 2021

Sous la présidence de Monsieur Eric ROULOT, Maire

<u>Présents</u>: M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

Excusés et ont donné procuration : M. FLORIN à M. BA, Mme EL HAJOUI à Mme MACKOWIAK, Mme BOCK à Mme DIALLO Aïcha, Mme DIALLO Aminata à Mme LE LEPVRIER

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION: FINANCIERE

<u>Objet : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 – Budget VILLE</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2020 et les résultats de clôture des sections d'exploitation et d'investissement de la commune sont en adéquation parfaite avec ceux du comptable public. L'affectation est définitive suite au vote du compte administratif 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'affection des résultats,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 24 voix pour, 9 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

> D'affecter définitivement les résultats de l'exercice 2020 comme suit :



RESULTAT D'EXECUTION 2020 DU BUDGET VILLE (Extrait du compte de gestion)

BUDGET VILLE	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultats de l'exercice 2020	Résultats de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-976 124,80 €	0,00€	594 548,37 €	-381 576,43 €
Fonctionnement	792 451,87 €	300 000,00	1 057 967,88 €	1 550 419,75 €

✓ Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 au Budget VILLE 2021

<u>Dépenses d'investissement</u>
c/001 – Déficit antérieur reporté VILLE

381 576,43 €

- Recettes d'investissement

c/1068 – excédents de fonctionnement capitalisés

1 350 419,75 €

Recettes d'exploitation
c/002 – excédent antérieur reporté VILLE

200 000.00 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire,

Eric ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 - Budget Ville Objet de l'acte :

Date de transmission de l'acte : 01/06/2021

Date de réception de l'accusé de 01/06/2021

réception :

Numéro de l'acte : delib-25-2021 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20210601-delib-25-2021-DE

> Date de décision : 01/06/2021

Corinne STIGER Acte transmis par :

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires